

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 MAI 2017

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, MERCIER Sophie, MORIN Françoise, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, DUPONT Michel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis.

Absents excusés : Madame FOYART Kristine, Messieurs HAUDRECHY Jean-Pierre, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard représenté par Madame MORIN.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2017

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2017 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de retrait de la commune de GUIVRY

Le Président explique que le SEZEO a reçu par courrier en date du 15 février 2017, la commune de GUIVRY a sollicité son retrait du SEZEO.

Cette commune située dans l'Aisne, est desservie électriquement par la SER –LASSIGNY, et était membre du syndicat Force Énergies.

Un rendez-vous a été organisé avec les représentants de cette commune, le 29 mars 2017. Cette réunion organisée par le SEZEO représenté par Monsieur le Président et Monsieur Patrick PEYR, Vice-Président représentant le secteur « Force Énergies » a permis de consulter chacun des acteurs concernés :

La commune qui demande son retrait,

Le SEZEO,

La SER-Lassigny,

L'USEDA (Syndicat des énergies de l'Aisne)

La commune de BEAUMONT EN BEINE, située elle aussi dans l'Aisne était également présente à cette réunion.

Lors de cette entrevue, Madame le Maire, ses adjoints ou conseillers municipaux ont réitéré leur volonté de quitter le SEZEO pour adhérer à l'USEDA.

Volonté ré-affirmée officiellement par un courrier daté du 5 mars 2017.

Le Président annonce qu'il convient donc dans un premier temps que le comité syndical délibère sur le retrait de cette commune, avant que l'ensemble des 229 communes membres rendent à leur tour un avis dans un délai de 3 mois.

Puis dans un second temps, si le retrait est acté, il conviendra d'en déterminer les conditions, après analyse notamment des investissements réalisés par le syndicat au profit de cette commune. Il semble alors raisonnable que le retrait ne puisse intervenir avant le 1^{er} janvier 2018, afin de laisser le temps de réaliser les analyses nécessaires.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Convention de mandat

Le Président demande l'autorisation de signer les conventions de mandats suivantes :

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune :

- **SAINTINES : enfouissement rue COLLAS**

Coût total HT = 272 779,00 €

Participation SEZEO 50% de la BT = 57 901,00 €

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SEZEO

- **RESSONS SUR MATZ : Enfouissement coordonné rue de l'Amiral et Rue du Moulin à vent :**

Coût total HT = 160 125,00 €

Participation SEZEO 50 % de la BT = 40 441,00 €

- **BAUGY : Enfouissement coordonné rue Saint Médard et rue du Jeu d'Arc**

Coût total HT = 426 077,00 €

Participation SEZEO 50% de la BT = 100 803,00 €

- **RULLY : Renforcement et enfouissement coordonné rue de la Tannerie**

Coût total HT = 128 573,00 €

Participation SEZEO 100 % de la BT = 56 627,00 €

- **LE MEUX : Enfouissement coordonné rue de Caulmont et rue Fontaine**

Coût total HT = 250 713,00 €

Participation SEZEO 10 % de la BT = 19 940,00 €

- **BAILLEVAL : Enfouissement coordonné rue de l'Hostellerie**

Coût total HT = 177 954,00 €

Participation SEZEO 50 % de la BT = 44 954,00 €

- **GLAIGNES : Enfouissement coordonné rue d'en haut**

Coût total HT = 221 292,00 €

Participation SEZEO 50 % de la BT = 38 431,00 €

- **MONTMACQ : renforcement aérien et remplacement des lanternes**

Coût total HT = 82 671,00 €

Participation SEZEO 100 % de la BT = 74 337,00 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Décision modificative n°1

Le Président explique que considérant les conventions de mandat citées au point 3, il est nécessaire d'ouvrir les crédits individualisés (opérations) en section d'investissement, via une décision modificative.

La DM n°1 retrace pour chaque opération de travaux, le montant financé par le SEZEO, le montant financé pour la commune faisant l'objet d'un remboursement et les opérations de récupération de TVA.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Présentation de la programmation FACÉ 2017 prévisionnelle - information

Le Président annonce que la programmation prévisionnelle doit être transmise au Conseil

Départemental qui assure la répartition des enveloppes du Fonds FACÉ entre les différentes AODE du département.

Pour cette année l'enveloppe pour **l'ensemble du département de l'Oise** est établie comme suit :

- Sous-programme « Renforcement » : 1 434 000,00 €
- Sous-programme « Extension » : 358 000,00 €
- Sous-programme « Enfouissement » : 259 000,00 €
- Sous-programme « Sécurisation fils nus » : 366 00,00 €
- Sous-programme « Sécurisation fils nus faible section » : 86 00,00 €

Le Président rappelle que ce fonds est destiné à aider l'électrification rurale, par conséquent les travaux réalisés en communes urbaines ne peuvent être financés par ce biais.

Le Conseil Départemental effectue une répartition basée essentiellement sur la population rurale couverte par chaque AODE. Ainsi, le SEZEO devrait bénéficier d'environ 36% de chacun de ces sous programmes, en fonction bien sûr de sa programmation.

6. Désignation d'un délégué supplémentaire à la commission consultative paritaire

Conformément à la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la création d'une commission consultative **paritaire** entre les syndicats d'énergies détenant la compétence d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité) et les EPCI à fiscalité propre incluses totalement ou partiellement sur le périmètre du syndicat, le SEZEO a procédé à la désignation de 11 délégués, qui en plus du Président représentent le SEZEO au sein de cette commission.

Le Président explique que le territoire couvert par le SEZEO ne compte pas 12 EPCI, mais 13 ! En effet, la communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère compte une commune membre du SEZEO. Il convient donc de désigner un représentant supplémentaire.

Il rappelle que cette commission joue un rôle important, notamment pour les actions menées par le Syndicat en matière de transition énergétique.

Monsieur PEYR est désigné délégué à la commission consultative paritaire.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le bureau du SMOTHD

En tant que membre associé, le SEZEO doit prendre une délibération d'adhésion au SMOTHD qui désignera un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur FERREIRA se porte volontaire pour représenter le SEZEO en tant que délégué titulaire et Monsieur LEBOEUF le suppléant.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

Le Président,
Olivier FERREIRA

